

FONDATION BON SAUVEUR DE BEGARD

Fondation reconnue d'utilité publique

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

1 rue du Bon Sauveur
22140 BEGARD

SIRET 387 944 796 00169

Ce rapport contient 4 pages et l'annexe 21 pages.

FONDATION BON SAUVEUR DE BEGARD

Fondation reconnue d'utilité publique

1 rue du Bon Sauveur

22140 BEGARD

Siret 387 944 796 00169

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Réunion du Conseil d'administration relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres du Conseil d'administration de la FONDATION BON SAUVEUR DE BEGARD,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION BON SAUVEUR DE BEGARD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée, nous attirons votre attention sur le changement de méthode lié à l'évolution de la réglementation comptable, et les impacts de ce changement de méthode exposé dans la note « Changement de présentation » de l'annexe.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée, nous attirons également votre attention sur l'impact du contrôle URSSAF qui s'est déroulé sur l'exercice 2025, exposé dans la note « Faits significatifs » de l'annexe.

IV. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Concours publics et subventions d'exploitation

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre fondation, nous nous sommes assurés par sondage de la réalité et de la correcte comptabilisation des concours publics et des subventions d'exploitation octroyés sur l'exercice par les organismes financeurs.

- Immobilisations corporelles

Votre fondation décrit dans la note « Immobilisations » de l'annexe les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation et à l'amortissement des immobilisations corporelles. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons validé par sondage la réalité des acquisitions de l'exercice et nous nous sommes assurés par sondage de la correcte évaluation de la dotation aux amortissements de l'exercice.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

VI. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BREST, le 25 juin 2026

La Commissaire aux comptes

MGA AUDIT

Aurélie GOURITEN

Aurélie GOURITEN

Nitro Software Belgium NV -

Nitro Sign Premium de la

part de Aurélie GOURITEN

Date : 26/06/2026 16:14:02

FONDATION BON SAUVEUR

1, rue du Bon Sauveur
BP 1
22140 - BEGARD

Comptes annuels au 31 décembre 2025

SOMMAIRE

BILAN	
<u>Bilan actif</u>	3
<u>Bilan passif</u>	4
COMPTE DE RESULTAT	
<u>Compte de résultat</u>	5
<u>ANNEXE</u>	6
<u>Règles et méthodes comptables</u>	8
<u>Etat de l'actif Immobilisé</u>	11
<u>Etat des amortissements</u>	12
<u>Etat des provisions</u>	13
<u>Etat des échéances, des créances et des dettes</u>	14
<u>Tableau des fonds propres</u>	15
<u>Charges à payer et Produits à recevoir</u>	16
<u>Charges et produits constatés d'avance</u>	17
<u>Effectif moyen</u>	18
<u>Engagements financiers et autres informations</u>	19
<u>Engagements financiers</u>	20
<u>Dettes garanties par des sûretés réelles</u>	21

FONDATION BON SAUVEUR

Comptes annuels au 31 décembre 2025

3 / 21

BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

A C T I F	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (déduire)	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres Immobilisations incorporelles	1 348 372	1 269 538	78 833	101 027
Immobilisations Incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 429 609	1 618 487	1 811 122	1 857 513
Constructions	71 076 685	46 627 515	24 449 170	25 965 023
Installations techniques, matériel et outillage	14 727 627	13 207 155	1 520 472	1 525 900
Immobilisations Corporelles en cours	509 882		509 882	342 883
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	15 916		15 916	16 016
Autres titres immobilisés	1 312 982	98 703	1 214 279	4 315 945
Prêts	76 225		76 225	76 225
Autres	13 222		13 222	11 993
TOTAL I	92 510 519	62 821 399	29 689 120	34 212 524
Actif circulant				
Stocks et en-cours	525 254		525 254	479 693
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 919 549	75 059	4 844 490	4 041 590
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	757 357		757 357	669 661
Valeurs mobilières de placement	4 608 610		4 608 610	4 547 185
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	15 286 382		15 286 382	16 870 159
Charges constatées d'avance	136 109		136 109	94 602
TOTAL II	26 233 260	75 059	26 158 201	26 702 890
Frais d'émission des emprunts (III)			0	
Primes de remboursement des emprunts (IV)			0	
Ecart de conversion Actif (V)			0	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	118 743 779	62 896 458	55 847 321	60 915 414

FONDATION BON SAUVEUR

Comptes annuels au 31 décembre 2025

4 / 21

BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

P A S S I F	Exercice 2025	Exercice 2024
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	11 294 466	11 294 466
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Réserves	18 655 654	18 458 819
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	5 121 720	4 924 885
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	1 003 157	1 003 157
Autres réserves	12 530 777	12 530 777
Report à nouveau	-170 777	-93 398
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	390 404	249 907
Autres	-561 182	-343 305
Excédent ou déficit de l'exercice (Résultat de l'exercice) (1)	-57 716	119 456
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-998 488	-753 944
Autres	940 773	873 399
Résultat provisoire de l'exercice (excédent ou déficit)		
Résultat provisoire de l'exercice N-1 (excédent ou déficit)		
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 256 537	1 220 444
Provisions réglementées	1 306 267	1 187 796
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Amort. dérogatoires & prov. pour renouvellement immobilisations		
Réserves des plus-values nettes d'actif	1 306 267	1 187 796
Immobilisations grevées de droits		
TOTAL I	32 284 431	32 187 582
Comptes de liaison		
TOTAL II		
Provisions pour Risques	468 478	578 922
Provisions pour Charges	1 959 179	2 345 655
Fonds Dédiés	312 961	314 351
TOTAL III	2 740 618	3 238 929
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	8 247 472	9 808 296
Emprunts et dettes financières divers (3)	133 468	153 825
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	115 889	433 962
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	2 028 623	2 157 316
Dettes sociales et fiscales	9 513 702	11 944 249
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	25 063	26 749
Autres dettes (5)	297 389	283 653
Produits constatés d'avance	460 665	680 854
TOTAL IV	20 822 271	25 488 904
Ecart de conversion (passif)	TOTAL V	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	55 847 321	60 915 414
(1) Dont comptes 1201 et compte 1291 résultats sous contrôle de tiers financeurs (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques. (3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement. (4) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an (5) Dont fonds des majeurs protégés & tutelles aux prestations sociales		
	0	0
	2 028 623	2 157 316

FONDATION BON SAUVEUR

Comptes annuels au 31 décembre 2025

5 / 21

COMPTE DE RESULTAT D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et de services	1 460 336	1 444 433
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	65 772 773	63 506 701
dont contribution financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	18 040 098	17 619 867
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	3 000	7 935
Dons manuels	3 000	7 935
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	787 167	1 860 192
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	317 173	347 441
TOTAL I	68 340 449	67 166 702
Charges d'exploitation		
Achats de marchandise		
Achats d'autres approvisionnements	2 894 787	2 830 890
Variation de stock	-45 561	-68 778
Autres achats et charges externes	8 289 077	9 213 722
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	4 869 715	4 807 522
Salaires et traitements	34 332 349	33 741 063
Charges sociales	14 661 775	14 153 572
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 948 829	2 755 557
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	612 478	142 277
Aides financières		
Autres charges	612 478	142 277
TOTAL II	68 563 450	67 575 825
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-223 001	-409 123
Produits financiers		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	130 357	138 970
Autres intérêts et produits assimilés	415 354	572 376
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charge		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	545 711	711 345
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	98 703	
Intérêts et charges assimilés	164 642	212 458
Charges nettes sur cessions valeurs mobil. de placement		
TOTAL IV	263 345	212 458
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	282 366	498 887
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	59 365	89 764

Comptes annuels au 31 décembre 2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	0	302 392
Sur opérations en capital	0	20 346
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 897	14 945
TOTAL V	3 897	337 682
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		139 027
Sur opérations en capital		20 345
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	120 978	148 618
TOTAL VI	120 978	307 991
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-117 081	29 692
Participation des salariés aux résultat (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	68 890 057	68 215 730
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII))	68 947 773	68 096 274
EXCEDENT OU DEFICIT	-57 716	119 456
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXE

FONDATION BON SAUVEUR

Comptes annuels au 31 décembre 2025

8 / 21

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les établissements de la Fondation Bon Sauveur de Bégard au titre de l'exercice 2025 sont :

- Le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)
- Le Centre Hospitalier Spécialisé (CHS)
- La Résidence de l'Abbaye (EHPAD)
- La Maison des Fontaines (FAM)
- Les Habitats Accompagnés (HAC) opérationnel depuis 2022
- La Résidence Henri Terret (Foyer de Vie)
- La Maison des Roseaux (MAS)
- Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
- Le Service d'Accompagnement pour Adulte Médico-Sociale pour Adultes Handicapés (SAMSAH)
- Le Siège de La Fondation

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règles comptables applicables sont celles de l'instruction budgétaire et comptable applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux publics instruction M22), l'ANC n°2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et Règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Plusieurs éléments significatifs ont eu lieu sur l'exercice 2025 :

- La crise sanitaire du COVID 19 a engendré la mise en place de primes spécifiques (Ségur, Laforcade et Conférence des Métiers), qui sont partiellement financées par des Crédits de l'ARS et du Conseil Départemental 22 (CD22).
A effet du 1^{er} juillet 2023, le "Ségur pour tous" s'applique dorénavant aux salariés qui restaient exclus des mesures précitées.
A effet du 1^{er} janvier 2025, c'est chose faite pour les derniers exclus via un financement du CD22.
Cependant, les établissements financés ou co-financés par le CD22 et l'ARS n'ont pas reçu les financements du SEGUR pour les agents en situation de remplacement à hauteur de 198K €.
- Plusieurs mises en services de locaux (nouveaux ou réaménagés ont émaillé l'année 2025) sur l'ensemble du territoire couvert par la Fondation : Foyer de Vie création d'une salle de sport et installation d'un groupe électrogène, appartements thérapeutiques à Bégard.
Le contrôle URSSAF débuté en mars 2025 s'est déroulé et conclu par un redressement de 86K € pour 41.688K€ de cotisations contrôlées. et entraîne une diminution significative des dettes sociales et fiscales au passif du bilan.
La Fondation avait sollicité dès avril 2024 ce contrôle afin de régulariser une situation particulière, prévue dans les comptes de 2023.
Le règlement de la dette inscrite en comptabilité sur 2025 entraîne une diminution significative des dettes sociales et fiscales au passif du bilan.

FAITS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE D'EXERCICE

NEANT

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif ; E = exceptionnel) :

FONDATION BON SAUVEUR
Comptes annuels au 31 décembre 2025

9 / 21

Immobilisations	durée d' amortissement	mode d' amortissement
Frais d'établissement, Concessions licences	3 ans	L
Constructions	de 25 à 100 ans	L
Installations techniques, mat.outillage	de 10 à 25 ans	L
Install. générales agencts, aménagts	de 5 à 10 ans	L
Matériel de transport	4 ans	L
Matériel et mobilier de bureau	4 à 10 ans	L
Matériel informatique	4 à 5 ans	L

Le mode d'amortissement est le mode linéaire

Le plan d'amortissement peut être modifié en cours de vie de l'immobilisation en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation du bien.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les titres cotés ou non cotés sont comptabilisés au prix d'achat.

Les valeurs mobilières de placement sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en fonds propres et étalées sur le même rythme que l'amortissement de l'immobilisation financée par la subvention.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Néant

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risque est constituée pour couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet et précisément quantifiables.

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES , IFC ET AVENANT CCN51

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite.

Ses engagements se limitent en conséquence à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

La société a externalisée la gestion des indemnités de fin de carrière par la souscription d'un contrat d'assurance à hauteur de 3 300 000,00 € à fin 2021

En 2025, aucun versement ni retrait n'a été effectué sur le contrat.

La valorisation au 31/12/2025 est de 3 519 291,00 €.

FONDATION BON SAUVEUR
Comptes annuels au 31 décembre 2025

10 / 21

Le passif au 31/12/2025 pour les Indemnités de Fin de Carrière est évalué à 3 805 920.00 €.

Dans ce cadre, les hypothèses actuarielles prises en compte pour la détermination du montant des Indemnités de Fin de Carrière s'établissent comme suit :

- Taux d'actualisation : 3,96 %
- Age de départ à La retraite : âge de départ à Taux plein
- Convention Collective : CCN51

La différence entre la valorisation et le passif au 31/12/2025 est égale à 286 629,00 €. La provision en début d'exercice étant de 386 610,00 €, une reprise de provision de 99 981,00 € a été comptabilisée.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT DE PRESENTATION

L'autorité des normes comptables a adopté le règlement ANC n°2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et Règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023. Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025. Dans le cadre de l'adaptation du nouveau plan comptable, plusieurs reclassements ont été effectués afin d'assurer la conformité des écritures aux nouvelles normes. Les principaux comptes retraités suite à la mise en oeuvre du nouveau plan comptable sont les suivants :

- Les charges (#672) et produits sur exercices antérieurs (#772) sont comptabilisés en charges (#658) et produits d'exploitation (#758).
- Classement des quote-parts de subventions d'investissements en #747 contre #777.
- Suppression du mécanisme de transfert de charges (#791), les différents montants ont été affectés dans les comptes concernés à hauteur de 33K €.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires de Commissaires aux comptes de certification des comptes inscrits en charges de l'exercice 2025 s'élèvent à : 61 810 €.

FONDATION BON SAUVEUR

Comptes annuels au 31 décembre 2025

11 / 21

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Fin d'exercice au 31/12/2024	Acquisitions de l'exercice 2025	Cessions et sorties de l'exercice 2025	Fin d'exercice au 31/12/2025
------------------------------------	--	---	------------------------------------

Immobilisations incorporelles

	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)
Frais d'établissement	0			0
Frais de recherche et de développement	0			0
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	1 294 952	53 419		1 348 372
Droit au bail	0			0
Fonds commercial (établissements privés)	0			0
Autres immobilisations incorporelles	0			0
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 294 952	53 419	0	1 348 372

Immobilisations corporelles

Terrains				0
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	3 425 427	4 182		3 429 609
Constructions sur sol propre	70 580 925	495 761		71 076 685
Constructions sur sol d'autrui	0			0
Installations, matériel et outillages techniques	9 072 093	354 913	3 038	9 423 969
Autres immobilisations corporelles	5 125 406	189 189	10 936	5 303 659
<i>dont : Matériel de Transport</i>	<i>1 703 918</i>	<i>45 020</i>	<i>10 936</i>	<i>1 738 002</i>
<i>Matériel de bureau</i>	<i>1 950 806</i>	<i>19 987</i>	<i>0</i>	<i>1 970 793</i>
<i>Matériel informatique</i>	<i>1 469 222</i>	<i>124 181</i>		<i>1 593 403</i>
Immobilisations en cours	342 883	474 928	307 929	509 882
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	88 546 734	1 518 973	321 903	89 743 803

Immobilisations financières

Autres participations	16 016		100	15 915
Autres titres immobilisés	4 315 945	11 844	3 014 808	1 312 982
Prêts et autres immobilisations financières	88 217	1 925	696	89 446
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 420 178	13 770	3 015 604	1 418 344

	94 261 864	1 586 162	3 337 508	92 510 519
--	-------------------	------------------	------------------	-------------------

FONDATION BON SAUVEUR

Comptes annuels au 31 décembre 2025

12 / 21

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Amortis- sements cumulés au 31/12/2024	Dotations de l'exercice 2025	Diminutions résultant des sorties de l'exercice 2025	Amortis- sements cumulés au 31/12/2025
--	------------------------------------	--	--

Amortissements des immobilisations incorporelles

	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)
Frais d'établissement	0			0
Frais de recherche et de développement	0			0
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	1 193 926	75 613		1 269 538
Droit au bail	0			0
Fonds commercial (établissements privés)	0			0
Autres immobilisations incorporelles	0			0

Amortissements des immobilisations corporelles

Terrains	0			0
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	1 567 914	50 573		1 618 487
Constructions sur sol propre	44 615 902	2 011 613		46 627 515
Constructions sur sol d'autrui	0			0
Installations, matériel et outillages techniques	8 063 162	334 888	8 990	8 389 060
Autres immobilisations corporelles	4 402 752	230 829	10 936	4 622 645
<i>dont : Matériel de Transport</i>	1 421 232	68 253	10 936	1 478 549
<i>Matériel de bureau</i>	1 665 879	74 283		1 740 162
<i>Matériel informatique</i>	1 314 882	87 972		1 402 854

	59 843 655	2 703 516	19 926	62 527 246
--	------------	-----------	--------	------------

FONDATION BON SAUVEUR

Comptes annuels au 31 décembre 2025

13 / 21

Tableau des provisions, des dépréciations, des fonds dédiés et des réserves de compensation

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024	Dotations de l'exercice 2025	Reprises de l'exercice 2025	Montant au 31/12/2025
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)
Réserves de compensation				
Des déficits d'exploitation	3 382 980	196 835	0	3 579 815
Des charges d'amortissement	227 055	119 666		346 720
Provisions réglementées				
Destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement	0			0
Pour renouvellement des immobilisations	0			0
Provisions pour impôts (établissements privés)	0			0
Amortissements dérogatoires	0			0
Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)	0			0
Plus-values réinvesties (établissements privés)	0			0
Autres provisions réglementées	0			0
dont réserves des plus values nettes d'actif immobilisé	0			0
dont réserves des plus values nettes d'actif circulant	1 187 796	120 578	2 107	1 306 267
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	578 922	115 904	226 348	468 478
Provisions pour pensions et obligations similaires (ets privés)	420 529	61 195	99 981	381 743
Provisions pour impôts (établissements privés)	0			0
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	1 925 126		347 690	1 577 436
Autres provisions pour charges	0			0
Dépréciations				
Dépréciation des immobilisations	205 686		10 235	195 451
Dépréciation des stocks et en-cours	0			0
Dépréciation des comptes de tiers	103 973	73 999	102 913	75 059
Dépréciation des comptes financiers	0	98 703		98 703
Fonds dédiés				
Sur subventions de fonctionnement	294 850			294 850
Sur dons manuels affectés	19 501	400	1 790	18 111
Sur legs et donations affectés	0			0
TOTAL GENERAL	8 346 417	787 280	791 064	8 342 633

FONDATION BON SAUVEUR

Comptes annuels au 31 décembre 2025

14 / 21

Etat des Échéances des Créances et des Dettes

Créances (a)	Montant brut (*) au 31/12/2025	Échéances	
		à 1 an au +	à + d'1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts (1)	76 225	0	76 225
Autres immobilisations financières	1 227 501	0	1 227 501
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	4 919 549	4 919 549	0
Autres créances clients	351 558	351 558	0
Personnel et comptes rattachés	101 000	101 000	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	0
Etat et autres collectivités publiques	304 799	304 799	0
Autres		0	0
Charges constatées d'avance	136 109	136 109	0
TOTAL	7 116 740	5 813 015	1 303 725
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des prêts récupérés en cours d'exercice			

(*) le montant à indiquer ici correspond à celui de la ligne du bilan

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes (b)	Montant brut (*) au 31/12/2025	Échéances		
		à 1 an au +	à + d'1 an	à + d'5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires (1)	0	0	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (1)	8 247 472	1 573 931	5 013 343	1 660 198
Emprunts et dettes financières divers (1)	133 468	73 919	59 549	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 028 623	2 028 623	0	0
Personnel et comptes rattachés	4 371 263	4 371 263	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 764 286	3 764 286	0	0
Etat et autres collectivités publiques	1 377 653	1 377 653	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	25 063	25 063	0	0
Autres dettes	297 389	297 389	0	0
Produits constatés d'avance	460 665	460 665	0	0
TOTAUX	20 705 882	13 972 792	5 072 892	1 660 198
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 483 143			
(2) Dontenvers les sociétaires				

FONDATION BON SAUVEUR
Comptes annuels au 31 décembre 2025

15 / 21

TABLEAU DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Montant au 31/12/2024	Affect. du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Montant au 31/12/2025
Fonds propres sans droits de reprise	11 294 466				11 294 466
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Ecart de réévaluation	-				-
Réserves	18 458 819	196 835			18 655 654
Report à nouveau	- 93 398	- 77 379	386 610		215 833
Excédent ou déficit de l'exercice	119 456	- 119 456		- 57 716	- 57 716
Subvention d'investissement	1 220 444		483 249	- 447 155	1 256 537
Provision règlementée	1 187 796		120 578	- 2 107	1 306 267
TOTAL	32 187 582	- 0	990 438	- 506 978	32 671 041

FONDATION BON SAUVEUR

Comptes annuels au 31 décembre 2025

16 / 21

DETAIL DES CHARGES A PAYER

CHARGES A PAYER	
Intérêts courus sur emprunts et dettes	18 681
Avances et acomptes reçus sur commande	0
Fournisseurs Factures non parvenues	544 546
Dettes fiscales et sociales (dont congés à payer)	6 604 493
<i>Personnels</i>	4 287 760
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	1 751 633
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	565 100
Dettes sur immobilisations - factures non parvenues	0
Charges à payer	0
Créditeurs divers	0
TOTAL DES CHARGES A PAYER	7 167 720

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Intérêts courus non échus	29 741
Avances et acomptes versés sur commande	
Créances clients et comptes rattachés - Factures à établir	4 075 936
Autres créances	309 981
<i>Personnels</i>	0
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	0
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	304 799
<i>Autres</i>	5 182
Produits à recevoir	4 675
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	4 420 333

FONDATION BON SAUVEUR
Comptes annuels au 31 décembre 2025

17 / 21

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
Exploitation courante	136 109
Données financières	0
Données exceptionnelles	0
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	136 109

DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
Exploitation courante	460 665
Données financières	0
Données exceptionnelles	0
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	460 665

FONDATION BON SAUVEUR

Comptes annuels au 31 décembre 2025

EFFECTIF MOYEN

	2025		2024	
<i>Effectifs moyen sur l'année (en ETP)</i>	<i>Personnel salarié</i>	<i>Personnel à disposition de l'entreprise</i>	<i>Personnel salarié</i>	<i>Personnel à disposition de l'entreprise</i>
Cadres	126		125	
Agents de maîtrise, techniciens	44		41	
Employés	589	9	579	9
Ouvriers	117		118	
Stagiaires	1		1	
TOTAL	878	9	864	9

Engagements financiers et autres informations

FONDATION BON SAUVEUR

Comptes annuels au 31 décembre 2025

ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>Rubriques</i>	<i>Montant hors bilan</i>
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pension	
Autres engagements donnés	
Dalkia Réseau Chauffage :	79 131
TOTAL	79 131

FONDATION BON SAUVEUR
Comptes annuels au 31 décembre 2025

21 / 21

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

<i>Rubriques</i>	<i>Montant garanti</i>
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Garanties du Conseil Départemental des Côtes d'Armor :	1 321 196
Garanties de la Ville de Bégard :	137 141
Nantissement de titres sur un emprunt de 2022	1 210 988
TOTAL	2 669 325